

# Contribution PEP à la Conférence sur l'avenir de l'Europe

## Préambule

La Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) regroupe 102 associations PEP gérant plus de 1500 établissements, services et dispositifs, accompagnant près de 1 300 000 personnes fragiles et exclues et leurs familles, que ce soit dans le secteur du handicap, de l'insertion professionnelle, du champ éducatif ou social.

Les PEP agissent pour la promotion et la mise en œuvre d'un projet de société inclusive et solidaire garantissant l'accès de tous aux droits communs et luttant contre le cloisonnement social. L'une des ambitions affichées par le dernier projet fédéral des PEP (2018-2022) vise à « **porter et défendre notre vision de la place de la personne dans la société au plan européen et international, agir pour une Europe démocratique, laïque et inclusive** ».

**La Conférence sur l'avenir de l'Europe, initiée par les représentants des institutions européennes, a pour objectif de permettre aux citoyens et aux organisations de la société civile d'exprimer leurs opinions sur le futur de l'Union européenne ; c'est la raison pour laquelle notre réseau a souhaité y contribuer et a réalisé deux propositions s'inscrivant dans le cadre des thématiques identifiées par la Conférence.**

## Thématique 1 : Valeurs et droits, Etat de droit, Sécurité

L'Union européenne a été pensée historiquement comme le niveau pertinent pour promouvoir un développement harmonieux des activités économiques et garantir la paix entre les peuples. Dans son préambule, la Charte européenne des droits fondamentaux affirme que « l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit ».

Or, aujourd'hui, l'Europe fait face à un double défi : les gouvernements de certains Etats membres ont adopté des législations contraires aux valeurs fondatrices (indépendance de la justice, liberté de la presse...) et l'ensemble des Etats peinent collectivement à prendre des décisions communes à la hauteur des enjeux du XXIème siècle (démocratie, transition écologique, cohésion sociale, crise migratoire).

Les seules dimensions économiques, financières et institutionnelles du projet européen ne peuvent suffire à garantir des relations apaisées entre Etats membres.

Pour rappel, Jean MONNET soulignait que « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise » et que « l'Europe se fera dans les crises et sera la somme des solutions apportées à ces crises ».

Face à ces menaces et à ces nouveaux enjeux, le projet européen doit être réactualisé de façon à repenser des solidarités au service du renforcement de la démocratie pour répondre aux défis majeurs de l'avenir.

L'Union européenne, confrontée à des tentations souverainistes et autoritaires voit sa légitimité contestée.

Elle peine à faire respecter les droits de l'Homme, précisés par la Charte des droits fondamentaux<sup>1</sup> de l'Union européenne de l'an 2000 : indépendance et impartialité de la justice, droit à la liberté et à la sûreté, liberté d'expression et d'information, égalité entre les femmes et les hommes, non-discrimination, liberté de réunion et d'association, liberté de pensée et de conscience, droits des personnes handicapées (...) visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté...

La règle de l'unanimité paralyse les décisions de l'Union et constitue un obstacle à son action face à certains replis nationalistes ; en parallèle, les études d'opinion révèlent que les citoyens perçoivent toujours une opacité des processus décisionnels, méconnaissent les institutions européennes et leurs représentants dans les territoires, ce qui renforce leur désintérêt.

La crise de légitimité de l'Union se double ainsi d'une défiance persistante des citoyens à son égard. Cette situation critique impose de retrouver collectivement le sens de la construction européenne et des valeurs humanistes et démocratiques qui la sous-tendent. C'est pourquoi

---

<sup>1</sup> [https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)

l'Europe doit redonner sa place à l'engagement citoyen et aux acteurs de la société civile pour contribuer aux débats de la vie publique et assurer l'accès au droit commun pour tous.

Dans cette optique sociale et inclusive, l'Europe doit repenser son action auprès des citoyens en facilitant leur participation directe et collective et reposer sur une citoyenneté éclairée, où « comprendre, connaître, participer » seraient les maîtres mots de la démocratie.

Pour ce faire, il est nécessaire de laisser toute sa place aux corps intermédiaires (réseaux associatifs, ONG, société civile, mouvements d'éducation populaire...), légitimes au plan local et structurer leurs actions afin de mettre en place les coopérations nécessaires à la réalisation d'un projet européen solidaire.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe doit être l'occasion, pour les acteurs associatifs et les organisations de la société civile, de placer au cœur des débats la sauvegarde de l'espace civique et la protection effective des droits fondamentaux ; c'est pourquoi la Fédération Générale des PEP soutient la création d'un mécanisme d'alerte permettant aux associations et organisations de la société civile de signaler en urgence à la Commission et au Médiateur européen toute violation manifeste des droits et principes de la Charte européenne des droits fondamentaux.

De même, les gouvernements bafouant l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme ne sauraient bénéficier d'une impunité de fait : l'article 7 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne devrait être révisé pour permettre au Conseil européen de constater à la majorité qualifiée l'existence d'une violation grave et persistante de ces principes par l'un des Etats membres.

Concrétisée par la signature du Traité de Rome en 1957, l'Union européenne a tenu la promesse pour laquelle elle avait été initialement créée : instaurer par le renforcement des liens économiques une paix durable entre ses Etats membres au lendemain de la seconde guerre mondiale.

**Elle doit désormais faire face à des menaces plurielles de natures diverses (tensions géostratégiques, instrumentalisation des migrations, changement climatique, terrorisme...) qui fragilisent sa cohésion.**

L'avenir de l'Europe dépendra donc de la capacité collective des Etats membres et de ses citoyens à réaliser la cohésion sociale autour de valeurs humanistes. La solidarité et l'accès universel au droit commun s'avèrent déterminants pour la stabilité politique des Etats membres et la sécurité des citoyens.

« Citoyenneté, engagement, pouvoir d'agir » doivent être les axes directeurs d'une nouvelle gouvernance européenne, garante du respect des droits fondamentaux.